

LOGO

Marché n° XXXXXX

OBJET : XXXXXX

Lot n° XXXXXX

ORDRE DE SERVICE D'AJOURNEMENT DES TRAVAUX

N° d'ordre du registre : C-2020.030

À la suite des mesures annoncées le 16 mars 2020 par le Président de la République pour lutter contre la propagation du virus Covid-19, par courrier du 17 mars, vous avez demandé la suspension des travaux de l'opération citée en objet.

Considérant le constat d'achèvement réalisé contradictoirement entre les parties et la mise en sécurité du chantier,

Considérant l'épidémie dite COVID-19 comme un cas de force majeure et devant sa portée imprévisible, il est notifié par le présent ordre de service à Monsieur XXXXXX, agissant au nom et pour le compte de la société XXXXXX, l'ajournement temporaire du lot 1 relatif aux travaux de XXXXXXXXXXXX. Un ordre de service notifiant la reprise des travaux vous sera notifié ultérieurement.

Il est rappelé que chaque entrepreneur conserve la garde de ses ouvrages. A ce titre, tous les frais entraînés par suite de dégradation résultant d'une protection ou d'un stockage insuffisant seront supportés intégralement par l'entreprise concernée.

Le titulaire peut émettre des réserves. Il doit cependant, sous peine de forclusion, les présenter par écrit au maître d'œuvre dans un délai de 15 jours.

Le présent ordre de service certifié conforme à la minute inscrite au registre sous le numéro XXXXXX sera notifié à la société XXXXXX sise XXXXXXXXXXX par courrier électronique.

A Orléans, le XX mars 2020

✂

NOTIFICATION	
N° d'ordre du registre : XXXX	Le _____, la société XXXXXX déclare avoir reçu par courrier électronique l'ordre de service inscrit au registre sous le n°XXXX